



AVIS D'APPEL D'OFFRES

AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES ADOLESCENTS

La Société d'Équipement de la Nouvelle Calédonie (SECAL), agissant au nom et pour le compte du CHS Albert Bousquet, informe, les entrepreneurs, qu'elle lance un appel d'offres pour l'aménagement de la Maison des Adolescents, aux conditions particulières suivantes

1. Maîtrise d'ouvrage :

Maître d'ouvrage : CHS Albert BOUSQUET

Mandataire du maître d'ouvrage : SECAL

2. Objet de l'appel d'offres :

Travaux d'aménagement intérieur (170 m² SHON) d'une maison d'accueil pour les adolescents dans l'immeuble Le Santal sur la ZAC de Dumbéa sur Mer.

3. Procédure de passation :

Marché de travaux passé après appel d'offres ouvert, en application des articles 24 et suivants de la délibération n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics.

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées avec mandataire solidaire.

4. Consultation et retrait des dossiers :

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé et n'est pas disponible en version papier ; il est mis gratuitement à disposition des candidats sur demande faite à l'adresse suivante : construction@secal.nc.

5. Critères de sélection

Les offres seront jugées selon les critères de sélection pondérés suivants :

- | | |
|---|-----|
| <input type="checkbox"/> Prix des prestations : | 60% |
| <input type="checkbox"/> Valeur technique : | 40% |

fixés à l'article 5 du règlement particulier de l'appel d'offres.

6. Remise des offres :

Les offres devront être déposées contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception à La SECAL – 40 rue Félix Trombe à Dumbéa ou SECAL - 40 rue Félix Trombe - Koutio - Dumbéa – B.P. 2517 – 98846 Nouméa cedex avant le : **lundi 24 août 2020 à 16h00.**

7. Dispositions d'ordre général :

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres devront être conformes au règlement particulier de l'appel d'offres joint au dossier de consultation.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

8. Date de publication de l'avis : 30 et 31 juillet 2020.